



Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GENERALES - ISSN : 2712-6897 - N° 1166 - JEUDI 4 JANVIER 2024 • PRIX : 100 FCFA

Dawul Coow.....

Cheikh Ahmadou Bamba est un patrimoine mondial qui a conquis les cœurs les plus endurcis. Rappelé à Dieu en 1927, le Cheikh continue d'illuminer notre marche vers les cimes de l'ascèse. Serigne Touba a servi Dieu en servant les hommes.

SEMAINE DU PATRIMOINE DE SERIGNE TOUBA



Page 3

- En ce jour d'histoire et de culture, je me tiens devant vous pour célébrer un trésor inestimable, une lumière spirituelle qui continue d'illuminer notre chemin
- Le Cheikh nous enseigne que la véritable richesse réside dans la foi, la tolérance et la bienveillance envers autrui
- Le patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba, telle une mélodie enchantée, résonne dans nos âmes, rappelant la puissance de l'amour et de la compassion

Amadou Bâ revivifie l'héritage de Khadimou Rassoul

PARRAINAGES

Karim Wade et Habib Sy passent Boun Abdallah, Aly Ngouille, Malick Gakou et Mamadou Lamine Diallo au 2ème tour

Souleymane Ndéné dans une mauvaise passe, Decroix et Adama Faye recalés



P.2&4



Conseil constitutionnel : Adama Faye, frère de la Première dame, et deux autres candidats recalés



Adama Faye, candidat à l'élection présidentielle, s'arrête à l'étape de la vérification de parrainage. Et pour cause, "il y a eu un problème de basculement des données" explique son mandataire Mouhamed Seye. Adama Faye a subi le même sort que le premier qui est passé aujourd'hui. Il s'agit du candidat indépendant Mouhamadou Lamine Gueye. D'après le mandataire de ce dernier, "les données du parrainage n'ont pas pu être exploitées". Il explique que les techniciens de la commission "ont pris une dizaine de minutes" avant de le lui faire savoir. En réalité, les données n'ont pas pu être transférées afin de faire la comparaison. Entre les deux candidats devait passer Aliou Lam. Lui aussi a été recalé pour cause de doublons. Il n'aurait validé que 4831 parrains. A signaler que la vérification des parrainages hier a donné les résultats suivants : Karim Wade, Habib Sy passent Boun Abdallah, Aly Ngouille, Malick Gakou et Mamadou Lamine Diallo au 2ème tour Souleymane Ndéné dans une mauvaise passe et Decroix et Adama Faye recalés

Présidentielle 2024 : La date de l'investiture de Amadou Ba par le BBY connue

Lisez encore mieux !
DIRECTNEWS

Liberté 6 Extension • BP : 45 501 Dakar-Fann
Tel : (221) 33 827 54 44
Site web : www.directnewsinfo.com
E mail : directsnews@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pape Diogoye FAYE
COORDONNATEUR : Pape Alioune MBAYE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mademba Ramata DIA
REDACTEUR EN CHEF : Amadou Seck
GRANDS REPORTERS : Mohamed THIOUNE

LA REDACTION

Adama FAYE
Papa Latyr FAYE

INFOGRAPHIE & MONTAGE

Papis Laye D. • M. FAMA

Service commercial

Tél : 77 565 79 06
• directsnews@gmail.com

REPORTER PHOTOGRAPHE

Max MBAYE

Impression : AFRICOM Distribution : ADP

Le candidat du président de la République, Macky Sall, Amadou Ba sera enfin investi par la coalition Benno Bokk Yakkar, le mercredi 10 janvier 2024 à l'esplanade du Grand Théâtre. L'information est donnée au moment où les candidats font défiler devant le conseil constitutionnel pour la validation des dossiers de parrainages. Amadou Ba n'aura pas certainement un problème de parrainage. Le premier ministre a déposé le parrainage des élus locaux (maires et présidents de Conseil départemental) pour assurer ses gardes. Amadou Ba sera investi par la coalition Benno Bokk Yakkar le 10 janvier prochain. Un événement qui risque de susciter une polémique. En cause, l'investiture de l'Opposant Ousmane Sonko interdite il y a quelques jours.

Parrainage : Abass Fall propose une solution pour éviter les rejets massifs de dossiers

Le traitement des dossiers de parrainage bat son plein. Toutefois de nombreux candidats ont vu leurs dossiers rejetés le plus souvent à cause des doublons. Pour résoudre cette situation, Abass Fall, responsable de l'ex-Pastef, a proposé de permettre à chaque personne de parrainer au moins deux candidats. Selon lui, dans un pays où les réalités sociologiques et culturelles encouragent souvent les individus à parrainer plusieurs personnes, cette mesure pourrait pallier ces rejets massifs de dossiers. Il a donné comme exemple le fait que certains évoquent avoir recueilli jusqu'à 4 millions de parrainages sans pour autant les déposer, ce qui soulève des questions sérieuses. Abass Fall a insisté sur l'importance de prendre en considération ces réalités et ces défis lors du processus électoral pour éviter de décrédibiliser la fonction présidentielle. Ainsi, M. Fall a appelé à trouver un équilibre pour résoudre ces problèmes, en faisant aussi un "ndeup" électoral. Selon lui, discuter et explorer des solutions adaptées permettraient d'éviter des situations qui pourraient ternir l'intégrité et la légitimité du processus électoral présidentiel.

Pénurie de bonbonnes de gaz : Le service du commerce régional rassure



Il a été constaté une pénurie de bouteilles de gaz butane de 6 kg dans certaines localités de la capitale dakaroise. Selon le service régional du commerce qui a réagi sur la Rfm, cette situation s'explique par "les incidents sur les bonbonnes de gaz, notamment les récentes explosions à Derklé, à Ngor et à Yeumbeul qui ont suscité un comportement de retrait systématique des bonbonnes pour vérification, et occasionnant aussi la rareté de la bonbonne de gaz butane. Un système d'interchangeabilité avait été instauré par l'autorité mais, c'est un problème de confiance qui se pose entre opérateurs et la direction du Commerce Intérieur qui s'attelle à régler ce problème. Une réunion est en perspective pour cela", a soutenu Touba Niane, Chef du service Régional du Commerce de Dakar.

Toutefois, poursuit-il, "il faut rassurer les consommateurs qu'il y a une reprise des livraisons mais qui tarde à retrouver le rythme à cause du long week-end, les équipes qui sont sur place, y travaillent. J'ai parlé avec les agents et on espère que d'ici la fin de la semaine, qu'il y aura une amélioration conséquente de l'approvisionnement du marché en gaz", ajoute M. Niane. Ce dernier met en garde certains commerçants véreux qui en profitent pour augmenter le prix du produit. "Les agents du service régional du Commerce Intérieur veillent au grain", conclut-t-il.

Annulation du décret portant nomination des membres de la Cena : la Cour suprême déboute Ndiaga Sylla et Cie

La Cour suprême s'est penché ce mercredi sur l'affaire du recours sur le décret portant nomination des membres de la Commission électorale nationale autonome (Cena) introduit par l'expert électoral Ndiaga Sylla. Après examen du dossier, la haute juridiction a débouté Ndiaga Sylla et Cie. A noter que des leaders de l'opposition, dont l'ancienne Premier ministre Aminata Touré, les anciens ministres Aïssatou Mbodji et Moustapha Guirassy, et d'autres personnalités, ont informé le président de la première chambre administrative de la Cour suprême de leur volonté de retirer la demande d'annulation du décret introduite par eux-mêmes

Accident au parc Niokolo-Koba : Deux morts

Un accident de la circulation a eu lieu au parc national de Niokolo-Koba, dans la région de Tambacounda. Le bilan fait état de 2 morts et 4 blessés.

Kédougou : Deux Maliens meurent dans un éboulement à Laminia



C'est aux environs de 15 heures ce mardi à Laminia, localité située dans la commune de Bandafassi, qu'un éboulement a coûté la vie à deux ressortissants maliens. En effet, ces deux frères A.D et A.B, âgés respectivement de trente et de trente-deux ans, ont péri dans le site d'orpaillage clandestin abandonné de Laminia. A en croire des témoignages recueillis par Seneweb, une heure après leur introduction dans les puits, la terre s'est affaissée sur eux. Ils sont morts sur le coup. Alertés, les éléments de la brigade de gendarmerie territoriale de Kédougou se sont déployés sur les lieux pour procéder aux constats d'usage. Les corps sans vie ont été déposés à la morgue de l'hôpital régional de Kédougou.

SEMAINE DU PATRIMOINE DE SERIGNE TOUBA

Amadou Bâ revivifie l'héritage de Khadimou Rassoul

Amadou Ba a présidé, ce mardi 2 janvier 2024 la cérémonie de vernissage de l'exposition sur le patrimoine du fondateur du Mouridisme au Musée des Civilisations noires. Le PM a saisi cette opportunité pour opérer une plongée dans la longue marche de Serigne Touba.

« En ce jour d'histoire et de culture, je me tiens devant vous pour célébrer un trésor inestimable, une lumière spirituelle qui continue d'illuminer notre chemin : le legs de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, Khadim Rassoul », a d'emblée déclaré Amadou Bâ. Et ce dernier d'embrayer en ces termes : « je m'honore de représenter le Chef de l'État, le Président Macky Sall, dont vous avez le soutien, en cette cérémonie de vernissage de l'exposition sur le patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba qui marque le démarrage officiel de la semaine éponyme ».

« Le Sénégal est fortement engagé par la sauvegarde de son patrimoine et s'y est attelé depuis fort longtemps en faisant inscrire ses éléments culturels sur la liste représentative de l'UNESCO et en menant des inventaires réguliers. A ce titre, il me plaît de rappeler que le dernier inventaire pilote réalisé dans le cadre du Programme national d'inventaire du Patrimoine culturel immatériel a permis d'inscrire 59 éléments sur la toute première Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel du Sénégal ; valorisant ainsi la forte diversité culturelle nationale », a-t-il fait savoir avant de relever : « ces efforts seront poursuivis en veillant à refléter toutes les facettes de notre patrimoine culturel recréé en permanence ».

Figure emblématique

Pour le Pm : « Le vénérable Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké est une figure emblématique dont l'héritage transcende les frontières, le temps et l'espace. Il est une source intarissable de sagesse et de paix. Le Cheikh nous enseigne que la véritable richesse réside dans la foi, la tolérance et la bienveillance envers autrui. Ce sont là les socles des fondations du Mouridisme qui s'est imposé comme la marque sénégalaise la mieux vendue à travers le monde ». Selon lui : « son legs, riche et fécond, s'épanouit comme un jardin luxuriant, offrant à l'humanité une opportunité unique de transcender les divisions et de construire des ponts entre les cœurs. Le patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba, telle une mélodie enchantée, résonne dans nos âmes, rappelant la puissance de l'amour et de la compassion ».

Sa conviction est que : « ce patrimoine favorise un imaginaire qui a définitivement triomphé des égoïsmes pour s'épanouir dans le partage et la solidarité qui fondent l'altérité religieuse et sociale au plan national et international ».

« C'est fort conscient de la valeur inestimable du legs du Cheikh que le Président de la République a instruit le Ministre de la Culture de prendre un arrêté pour inscrire la « Mémoire iconographique de Cheikh Ahmadou BAMBÂ, Khadimou Rassoul » sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de notre pays ». Pour Amadou Bâ

: « en méditant sur la vie et les enseignements de Cheikh Ahmadou Bamba, nous découvrons une source infinie d'inspiration. Inspirons-nous de sa vision pour bâtir un monde où la paix, la justice et la solidarité prévalent. Un monde où chaque individu est respecté pour sa diversité, et où la coexistence pacifique est le leitmotiv de nos actions ». De l'avis du PM : « célébrons ensemble cette Semaine du patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, une semaine dédiée à l'éducation, à la compréhension mutuelle et à la préservation de ce précieux héritage. Héritage qui nous enseigne que la véritable grandeur réside dans le service désintéressé envers l'humanité, dans la recherche constante de la connaissance et dans la quête inlassable de la paix intérieure. Le Magal de Touba en est une parfaite illustration. D'ailleurs, nombreux sont les acteurs qui demandent l'inscription des expressions et pratiques culturelles du Magal de Touba ».

Réaffirmer notre engagement aux valeurs universelles

Je vous invite, dira-t-il à réaffirmer notre engagement envers les valeurs universelles que Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, El Hadj Malick SY, Baye Niassé, Cheikh Bou Kounta, etc ont incarné avec tant de grâce. « Célébrons cette opportunité exceptionnelle de nous unir, de transcender nos différences et de bâtir un avenir religieux radieux basé sur l'amour, la tolérance et la compréhension mutuelle », fait-il noter avant



de conclure : « que la semaine du patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké soit le point de départ d'une ère nouvelle, où son héritage continue d'illuminer nos vies et d'inspirer les générations futures ». « J'aurai le plaisir d'acquiescer dix photographies

grand format dont les 09 à offrir en « addiya » et l'une pour mon salon. Je demande au Ministre de la Culture de prendre les dispositions nécessaires pour la mise à disposition des photographies dans les autres musées du pays », conclut-il. M.L.T



PRÉSENTATION DE VŒUX À LA CDC

Les assurances de Cheikh Issa Sall

Le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Monsieur Cheikh Issa SALL a reçu les vœux du Personnel de la CDC à l'occasion de la nouvelle année. La cérémonie a eu lieu ce mercredi 03 janvier 2024 en présence de tous les collaborateurs et des Directeurs des filiales. L'opportunité a été saisie par le DG de la Cdc pour rassurer son personnel.



« Le Chef du Département Ressources humaines a souhaité, au nom des collaborateurs de l'institution publique, une bonne et heureuse année au Directeur Général, à sa famille et à ses collaborateurs. Il a profité de l'occasion pour saluer « les actes de dévouement exceptionnels du personnel » durant cette année. Il a ainsi saisi l'occasion pour lancer un appel à « l'innovation, à l'efficacité et à la créativité de tous les agents

en ces moments où la solidarité et l'unité sont plus que jamais nécessaires », renseigne le communiqué émanant de la cellule de com de la Cdc. Et la missive d'embrayer : « le représentant du Collège des Délégués, est revenu sur les différents points soumis au Directeur général à savoir : le renforcement des conditions de travail, la finalisation des avantages sociaux en cours (prêt immobilier, accès au foncier, plan de carrière, ...il a

assuré du soutien du personnel pour la réussite de sa mission, sans oublier de demander aux agents de se conformer aux exigences de l'administration ». Toujours selon le communiqué : « la Présidente de l'Amicale des femmes a réitéré la gratitude de tous les membres pour toutes les bonnes actions que les Directeurs généraux successifs ont accordé aux Femmes de la CDC et de ses Filiales. Mme Aïcha Bathily GUEYE a rappelé la mission principale de l'AFDCDS et filiales qui est « d'œuvrer au renforcement des liens, à la recherche d'une totale cohésion et à l'expression de la solidarité entre membres mais aussi et surtout de veiller à l'image de la famille CDC auprès de nos concitoyens ». On nous renseigne aussi que le Directeur général de la CDMP, au nom des Directeurs généraux de Filiales a souhaité ses meilleurs vœux au DG SALL et à tous les collaborateurs du groupe CDC. Il a insisté sur les missions de la CDC qui ont pour finalité, la contribution à accélérer la marche de notre pays vers l'émergence. Il a demandé qu'un accent particulier soit mis sur l'accompagnement des

entreprises pour leur permettre de mieux exploiter les opportunités offertes par le contenu local dans le cadre de l'exploitation de nos ressources minières et gazières. Prenant la parole, Monsieur Cheikh Issa SALL a présenté ses vœux les plus chaleureux et les plus ardents, pour cette année nouvelle : des vœux de bonheur, de pleine réussite, mais surtout de parfaite santé. Il a associé à ces vœux, l'ensemble du personnel des filiales et tous les partenaires qui accompagnent la Caisse des Dépôts et Consignations dans la réalisation et la concrétisation de ses projets. Le Directeur général a, dans son allocution, révélé ladite note fait le point sur les trois premiers mois qu'il vient de passer à la tête de la CDC. En effet, a-t-il constaté, la Caisse a eu à intervenir dans plusieurs domaines d'activités avec des investissements de plus de 250 milliards de FCFA sur la période 2012 à 2023. Mais, ajoute-t-il, il apparaît que les investissements réalisés n'ont pas encore donné les résultats escomptés et connaissent souvent d'importants retards dans la mise en œuvre. Raison pour laquelle, il a demandé aux agents de plus tra-

vailer à contenir les charges dans des proportions raisonnables. C'est ainsi que les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2024 ont été effectuées sur la base d'éléments probants et réalistes et dans un subtil équilibre entre prudence et ambition.

Mobilisation des ressources

Le Directeur Général a aussi insisté sur la mobilisation des ressources qui demeure l'une des activités névralgiques du modèle « Caisse de Dépôt ». C'est pourquoi, a-t-il ajouté qu'une attention particulière sera accordée au recouvrement des créances et à la politique de mobilisation des ressources, notamment celles des notaires, du Fonds de réhabilitation des sites miniers, d'épargne et des fonds en déshérence. En clôturant la cérémonie, Monsieur Cheikh Issa SALL a dit prendre bonne note des quelques attentes exprimées par les représentants du personnel. Elles seront bien prises en charge, a-t-il rassuré car, ajoute-t-il, son objectif est que chaque agent puisse se sentir comme chez lui et dans d'excellentes conditions. **A. F**

Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...

Abdou Mbaye: «La vente des ICS est un scandale innommable...»



Le groupe Industrie chimique du Sénégal (ICS) produisait des engrais pour les besoins du Sénégal, de la sous région et en exportait même en Asie, selon l'ancien Premier ministre Abdoul Mbaye. Selon lui, la vente des ICS puis l'arrêt de la production d'engrais par le groupe est un scandale innommable. «La sécurité alimentaire de notre pays est mise en péril. Le sous développement c'est l'abandon d'acquis sur base de manque de patriotisme économique. Il est temps de changer de gouvernance», dit-il. Le Conseil national pour la sécurité alimentaire tire la sonnette d'alarme, lors du Forum de Dakar sur la sécurité alimentaire en Afrique. Son directeur exécutif Jean Pierre Senghor révèle que plus de 1,3 millions de Sénégalais sont menacés par l'insécurité alimentaire.

Candidature validée : le président de Karim2024 se réjouit de l'aboutissement d'un travail acharné...

Alors que plusieurs candidats sont recalés, d'autres en sursis, certains aussi ont réussi à franchir une étape importante. Celle des parrainages. Le conseil constitutionnel a validé la candidature de Karim Wade. Le président de Karim 2024 raconte que «le Conseil Constitutionnel a constaté que mon dossier de candidature était complet et a validé nos parrainages pour l'élection présidentielle du 25 février 2024. » Pour lui, «c'est le résultat de notre unité et de notre travail acharné.»

Recours en annulation du décret de nomination des membres de la CENA : Dr Cheikh Tidiane Dièye s'explique



Fixée pour ce mercredi 3 janvier, l'audience devant la chambre administrative de la Cours Suprême portant sur le recours en annulation du décret de nomination des membres de la CENA introduit par l'opposition et la société civile n'aura sans doute pas lieu. Le recours a été annulé pour "sauvegarder le calendrier républicain", selon Aminata Touré. Après la candidate de Mimi2024, Dr Cheikh Tidiane Dièye apporte des précisions. "Considérant les évolutions récentes de l'environnement politique et les manœuvres souterraines tendant à perturber le processus électoral en cours, les leaders signataires du recours ont décidé de se retirer de la procédure", a expliqué le candidat déclaré à la présidentielle de 2024. Avant de préciser qu' "ils ont saisi leurs conseils pour déposer des lettres de désistement". Dr Dièye de souligner: "L'élection présidentielle doit se tenir le 25 février 2024 et le calendrier républicain doit être scrupuleusement respecté".

AFFAIRE "KEUR YEURMANDÉ" :

Des nouvelles peu rassurantes des bébés retirés de la pouponnière

L'affaire de la pouponnière "Keur Yeurmandé" est loin de connaître son épilogue. Interpellé sur l'état de santé de ces 50 nourrissons nourrissons par nos confrères de la Rfm, un médecin donne des nouvelles qui ne rassurent pas.

Selon lui, la plupart de ces bébés risquent de mourir avant l'âge de 05 ans s'ils ne bénéficient pas d'une prise en charge nécessaire. En effet, il estime que ces bébés ont vécu un stress sévère qui nécessite un accompagnement rigoureux.

« Les 50 bébés sauvés des mains de la dame et pris en charge dans les hôpitaux comme Gaspard Camara et autres courent de graves risques si toutefois nos collègues médecins ne s'occupent pas bien d'eux. Parce que ce n'est pas seulement une question de nutrition dont souffrent ces bébés. Il faut préciser que ces bébés ont été négligés et exposés. Ils ont vécu un stress

toxique que même un adulte ne peut pas gérer. Ce stress a endommagé leur cerveau et si on ne leur prête pas une attention particulière, la plupart d'entre eux risquent de perdre la vie avant 05 ou 06 ans. J'interpelle ainsi mes collègues qui font un excellent travail à Gaspard Camara et dans les autres hôpitaux à bien s'occuper de ces bébés. Ce n'est pas seulement en leur donnant à manger, mais aussi en jouant avec eux pour leur redonner plus d'amour et d'espoir parce qu'ils ont vécu une maltraitance excessive », déclare le médecin.

Avec Seneweb



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Avis DRPCO

Avis DRPCO – Cas sans pré qualification

Modèle d'avis DRPCO

AGENCE NATIONALE DE SECURITE ROUTIERE-ANASER SENEGAL

Références : S-ANASER-011

1. Cet Avis de DRPCO fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal DIRECT NEWS, N° 1165 du mercredi 03 janvier 2024.

2. ANASER SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds, afin de financer la souscription à une police d'assurance maladie au profit du personnel de l'ANASER et de leur famille, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché à passer pour assurer la couverture des risques liés à son activité (Assurance maladie).

3. ANASER SENEGAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer la couverture des risques liés à son activité : police d'assurance maladie au profit du personnel de l'ANASER et de leur famille.

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte telle que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au Bureau du CPM de l'ANASER, sis au quatrième étage du siège de la direction générale, Lot 70-71, Près de l'OFNAC, Cité Keur Gorgui Gorgui, Tél. +221 77 608 77 28 // +221 77 677 29 36, et prendre connaissance des documents de la DRPCO à l'adresse indiquée ci-dessus de 08h00mn à 17h00mn

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- ✓ Avoir réalisé, pour chaque branche d'assurance objet de la présente DRPCO, un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2020-2021-2022) égal au moins à cent cinquante millions (150 000 000) FCFA ;
- ✓ Attestés par les états financiers certifiés par le commissaire aux comptes et fournis pour les trois (03) derniers exercices précédents la DRPCO (2020-2021-2022) ;
- ✓ Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) contrats d'assurance dont la prime annuelle moyenne est supérieure ou égale à cent millions (100 000 000) F CFA.

Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés ;

Pour la maladie groupe, ces deux (02) contrats d'assurance doivent concerner une population d'environ quatre cents (400) personnes au cours des trois dernières années connues ; chacun ayant une valeur minimale de cent million (100 000 000) F CFA.

- fournir une attestation de services faits délivrée par les clients concernés par ces marchés sur les trois (3) derniers exercices précédents la DRPCO ;
- disposer de fonds propres suffisants et conformes à la réglementation en vigueur (article 337-1 et suivants du code CIMA) au moment de la DRPCO ;
- justifier d'une couverture des engagements réglementés et d'une marge de solvabilité suffisantes au regard du code CIMA ;
- produire, pour l'exercice précédent la DRPCO, un certificat de solvabilité délivré par la Direction des Assurances du ministère en charge des assurances ;
- justifier une bonne collaboration, au cours des trois dernières années, avec des établissements hospitaliers et de laboratoires situés au Sénégal ; cette collaboration devra être certifiée par la fourniture d'attestations dûment signées ;
- justifier un réseau de prestataires dans toutes les grandes villes du Sénégal. Ce réseau doit comporter dans chaque capitale régionale au moins :
 - un Généraliste,
 - un Gynécologue,
 - un Pédiatre,
 - un Dentiste,
 - une Pharmacie,
 - un Hôpital public ;
 - un laboratoire d'analyses et de radiographies dans le réseau régional serait un plus.

✓ Justifier une équipe expérimentée avec au moins un médecin conseil.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier de la DRPCO complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'ANASER, Lot 70-71, Près de l'OFNAC, Cité Keur Gorgui, Tél. +221 77 677 29 36 +221 77 727 98 53 mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de vingt-cinq-mille (25 000) FCFA.

8. Les offres devront être soumises à l'ANASER, Lot 70-71, Près de l'OFNAC, Cité Keur Gorgui, Tél. +221 77 677 29 36 +221 77 727 98 53, Bureau du DAF, sis au quatrième étage du siège de la Direction générale, au plus tard le 19 janvier 2024 à 11 heures 00 minutes précises.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de conférence de l'ANASER, sis au côté droit du premier étage du siège de la Direction générale, le 19 janvier 2024 à 11 heures 00 minutes précises.

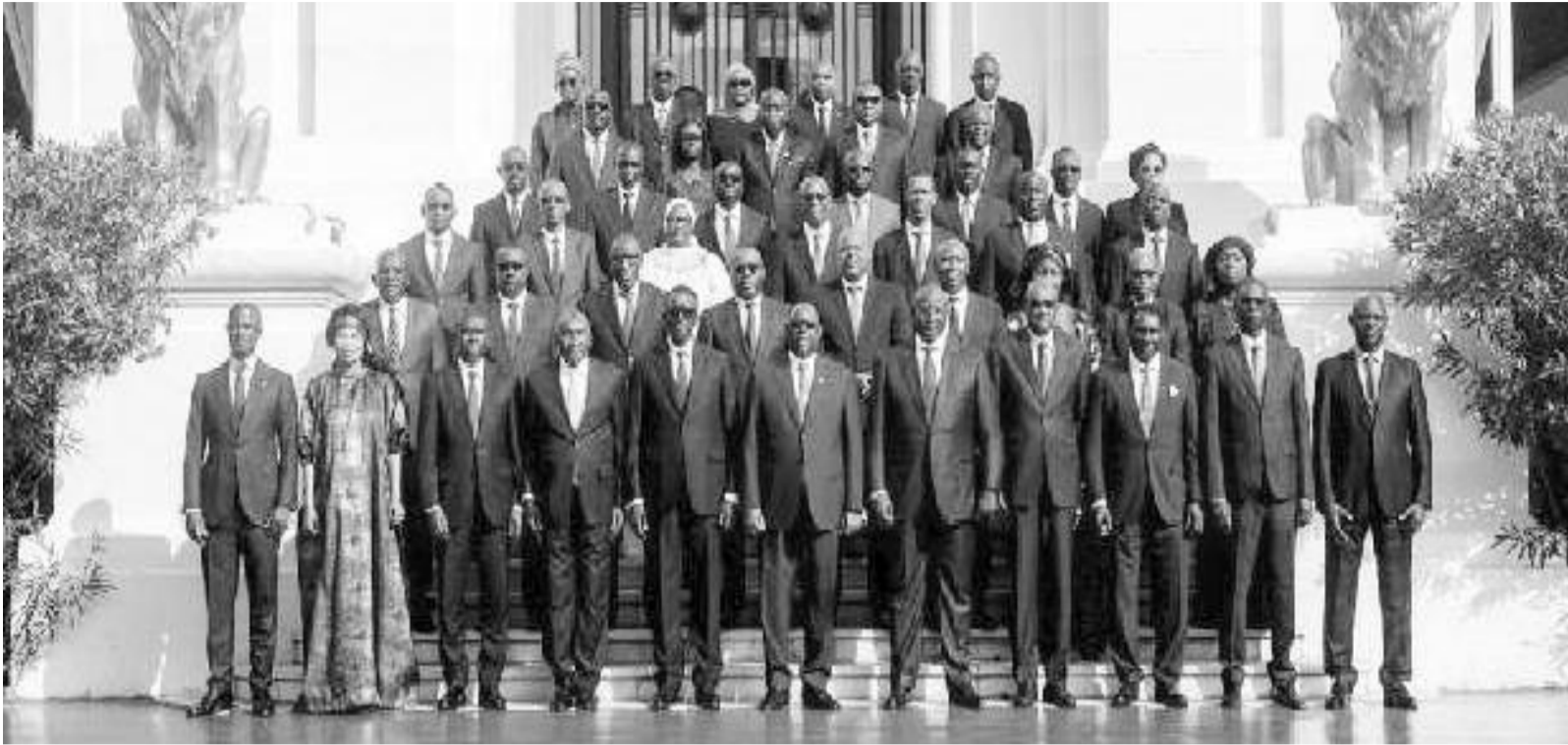
10. Elles doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA et rester valides pour une période de vingt-huit (28) jours à compter de la date limite de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur général de l'ANASER SENEGAL

Cheikhou Oumar GAYE

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 03 janvier 2024



Voici le Communiqué du Conseil des ministres de ce mercredi 3 janvier

Le Conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 03 janvier 2024 au Palais de la République, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL. A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé, à nouveau, ses meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur aux sénégalaises, sénégalais et aux hôtes étrangers qui vivent parmi nous. Le Chef de l'Etat a aussi formulé ses meilleurs vœux de succès au Premier Ministre et au Gouvernement dans son ensemble. Poursuivant sa communication sur la bonne organisation de l'élection présidentielle du 25 février 2024 et l'impératif d'assurer la continuité des services publics durant la période électorale, le Président de la République a demandé au Gouvernement, notamment au Ministre de l'Intérieur, Ministre chargé des élections, de prendre les dispositions nécessaires en relation avec la CENA et toutes les parties prenantes, en vue d'un déroulement optimal du processus électoral sur l'étendue du territoire national et à l'étranger. Revenant sur la consolidation des acquis de la vision d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035, le Président de la République a rappelé au Premier Ministre, l'urgence de publier, courant janvier 2024, le rapport – bilan intégral des actions sectorielles de l'Etat sur la période d'avril 2012 au 31 décembre 2023. Ce document de référence, doit faire l'objet d'une communication adéquate auprès du public, des médias nationaux et internationaux, ainsi que dans les réseaux sociaux. Le Chef de l'Etat a également insisté sur la nécessité de : (i) finaliser les grands travaux prioritaires de l'Etat pour optimiser l'aménagement durable du territoire ; (ii), continuer à relever le défi des souverainetés alimentaire,

sécuritaire, budgétaire et pharmaceutique (iii), renforcer l'axe capital humain par l'inclusion, l'équité, l'amélioration des performances des systèmes sanitaire, éducatif, d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que la prise en charge notable de la jeunesse en termes d'éducation, de formation, d'emploi et d'insertion socio-économique (iv) et préparer, au mieux, l'entrée du Sénégal dans l'exploitation effective de ses ressources pétrolières et gazières en soutenant le secteur privé national avec le développement du contenu local. Abordant la valorisation du potentiel culturel du Sénégal, le Président de la République a salué la tenue de la 12ème édition du Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC), prévue du 8 au 12 janvier 2024 à Fatick et regroupant des artistes de toutes les régions, de la Diaspora, et des invités étrangers. En sa qualité de Premier Protecteur des Arts et des Lettres du Sénégal, le Chef de l'Etat a tenu à remercier, féliciter et encourager les artistes, hommes et femmes de lettres et de culture pour leur contribution remarquable au développement économique et social du Sénégal. Par ailleurs, le Président de la République a demandé au Gouvernement de renforcer significativement les ressources allouées au secteur de la Culture et du Patrimoine, qui doit disposer de programmes budgétaires consistants, afin d'asseoir la promotion des artistes, hommes et femmes de lettres, ainsi que la réalisation des projets culturels d'envergure et à fort impact. Dans cette optique, le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il présidera, le samedi 06 janvier 2024, la cérémonie de pose de la première pierre du projet emblématique du Mémorial de Gorée, un édifice exceptionnel qui représente un jalon majeur dans le rayonnement culturel du Sénégal et de l'Afrique. Le Président de la République a,

enfin, annoncé, l'inauguration prochaine du Mémorial-Musée dédié aux victimes du naufrage du bateau « le Joola », édifié à Ziguinchor par l'Etat. Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l'Etat est revenu sur les sujets suivants :

- la prévention et de la lutte contre les incendies et feux de brousse : en demandant au Gouvernement de prendre toutes les dispositions préventives, pour maîtriser les incendies et feux de brousse et apporter systématiquement, l'assistance de l'Etat aux populations des villages et localités sinistrés.

- la régulation du secteur de la boulangerie : en demandant au Premier Ministre et au Ministre chargé du Commerce et de la Consommation, d'accentuer, en relation avec les professionnels de la boulangerie et les associations de consommateurs, la régulation optimale du secteur en étudiant l'accompagnement des boulangers pour le renouvellement de leurs équipements ; l'encadrement du système d'implantation et de distribution du pain, ainsi que le maintien des prix actuellement homologués.

Dans sa communication, le Premier Ministre a présenté, au nom du Gouvernement, les vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite au Président de la République. Le Premier Ministre est en outre revenu sur le suivi de la coordination de l'activité gouvernementale en évoquant :

- le lancement du programme d'activation du BRT et d'inauguration des autoponts ;
- le vernissage de l'exposition sur le patrimoine de Cheikh Ahmadou Bamba ;
- la situation des importations de races bovines.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- le Ministre des Affaires

étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;

- le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la clôture de la gestion 2023 et le processus d'exécution budgétaire pour le 1er trimestre de l'année 2024 ;
- le Ministre de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire a fait une communication sur le suivi de la campagne agricole 2023-2024, de la contre saison froide et des exportations horticoles.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret portant organisation du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;
- le projet de décret portant érection du Centre hospitalier régional Henrich Lübke de Diourbel en Etablissement public de Santé de niveau III ;
- le projet de décret portant dénomination du Centre hospitalier régional de Fatick « Centre hospitalier régional Adja Marième FAYE SALL de Fatick » ;
- le projet de décret portant dénomination de « l'Institut d'hygiène sociale El Hadji Alioune DIAGNE MBOR » ;
- le projet de décret portant dénomination de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Diamniadio en « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE » ;
- le projet de décret portant dénomination de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Thiès en « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Abdoulaye LY »
- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonction-

nement du Commissariat à la Sécurité alimentaire et à la Résilience.

- le projet de décret portant création de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial du Parc des Technologies numériques de Diamniadio dénommé « Sénégal Connect Park » ;

- le projet de décret portant création de la Zone économique spéciale « Sénégal Connect Park ».

Les nominations du Conseil des ministres du 3 janvier 2024

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Cheikh Tacko DIOP, Administrateur des services de santé, précédemment Directeur du Centre hospitalier national de Fann, est nommé Directeur de l'Hôpital général Idrissa POUYE de Grand Yoff, en remplacement de Monsieur Saliou TALL, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Madame Khadidiatou SARR KEBE, Administrateur des services de santé, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional El Hadji Ibrahima NIASS de Kaolack, est nommée Directeur du Centre hospitalier national de FANN, en remplacement du Monsieur Cheikh Tacko DIOP, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Ousmane GUEYE, Administrateur des services de santé, précédemment Directeur de l'Etablissement public de Santé de niveau 2 de Ourossogui, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional El hadji Ibrahima NIASS de Kaolack, en remplacement de Madame Khadidiatou SARR KEBE, appelée à d'autres fonctions.

Monsieur Abdou CISSE, cadre de gestion, précédemment Chef du Service administratif et financier du Centre hospitalier national Matlaboul Fawzeïni de Touba, est nommé Directeur de l'Etablissement public de Santé de niveau 2 de Ourossogui, en remplacement de Docteur Ousmane GUEYE, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Abdoulaye KANE, administrateur des services de santé, précédemment Chef du Service de la Pédiatrie de l'hôpital de Richard TOLL, est nommé Directeur de l'Institut d'Hygiène sociale (IHS), en remplacement de Monsieur Mamadou Lamine NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

MOYEN-ORIENT

Iran: double explosion meurtrière près de la tombe de Qassem Soleimani

Au moins 103 personnes ont été tuées et 180 blessées, dont beaucoup dans un état grave, dans deux explosions survenues mercredi 3 janvier à Kerman (sud-est), où se déroulait une cérémonie en mémoire de l'ancien chef de la force al-Qods, Qassem Souleimani. Une double explosion qualifiée d'« attaque terroriste » par la télévision iranienne. Téhéran décrète jeudi une journée de deuil. Le président iranien condamne l'attentat « odieux ». L'ayatollah Khamenei promet une « réponse sévère ». L'UE condamne un « acte terroriste ». Le président russe se dit choqué par « la cruauté et le cynisme » de l'attentat.

Le gouvernement iranien a décrété une journée de deuil national à travers le pays après les deux attentats qui ont fait plus de cent morts parmi les fidèles qui voulaient rendre hommage au général Qassem Soleimani, tué il y a quatre par les Américains à Bagdad. Le président Raïssi a annulé une visite d'État en Turquie ce jeudi, rapporte notre correspondant à Téhéran, Siavosh Ghazi.

« Cette catastrophe connaîtra une réponse sévère »

Le numéro un iranien, l'ayatollah Ali Khamenei et le président Raïssi ont promis une vengeance sévère contre ceux qui ont commis cet acte, sans toutefois nommer directement Israël. Le président Raïssi a toutefois affirmé qu'Israël payera pour tous ses crimes et sa fin était proche. De son côté, le chef de la force Qods des Gardiens de la révolution a affirmé que les personnes tombées à Kerman avaient été visées par les criminels soutenus par les États-Unis et Israël. En tout cas, d'autres responsables moins haut placés accusent directement Israël. Le président iranien Ebrahim Raïssi a dénoncé un acte « lâche » et « odieux ». « Il ne fait aucun doute que les auteurs de cet acte lâche seront bientôt identifiés et punis pour leur acte odieux, par les forces de sécurité et les forces de l'ordre compétentes », a déclaré M. Raïssi dans un communiqué. De son côté, l'ayatollah Khamenei promet une « réponse sévère ». « Les ennemis diaboliques et criminels de la nation iranienne ont une nouvelle fois provoqué un désastre et transformé en martyrs un grand nombre de personnes de notre peuple à Kerman », a déclaré dans un communiqué le guide suprême Ali Khamenei. « Cette catastrophe connaîtra une réponse sévère, si Dieu le veut », a-t-il ajouté.

Deux explosions à quelques minutes d'intervalle

Deux explosions ont eu lieu, a rapporté la télévision d'État. Une première explosion a été entendue près de la mosquée

Saheb al-Zaman, où se trouve la tombe de Qassem Soleimani, à Kerman, sa ville natale, dans le sud-est de l'Iran, a annoncé la télévision d'État, avant d'ajouter qu'une autre explosion avait retenti quelques minutes plus tard. « L'incident est une attaque terroriste », a déclaré ce même média, citant Rahman Jalali, adjoint au gouverneur de la province de Kerman, dans le sud de l'Iran. Ce double attentat intervient quelques jours après l'assassinat d'un haut commandant des Gardiens de la Révolution lors d'une frappe israélienne à Damas, ce qui va certainement envenimer encore la situation dans la région. Selon l'agence Tasnim, les explosions ont été provoquées par des bombes cachées dans deux sacs, des bombes qui semblent avoir été activées par télécommande. Sur les réseaux sociaux, des vidéos montrent des participants qui essaient de quitter le site après les explosions, alors que le personnel de sécurité boucle la zone. Les secouristes du Croissant-Rouge sont rapidement arrivés sur place pour s'occuper des blessés.

Un attentat le jour du 4^e anniversaire de l'assassinat du général Soleimani

Les deux explosions se sont produites à quelques minutes d'intervalle pour faire le maximum de victimes. La foule visée participait à une cérémonie pour commémorer la mémoire du général Qassem Soleimani, l'ancien chef de la force al-Qods des Gardiens de la révolution - organisation paramilitaire qui dépend directement du guide suprême iranien -, qui avait été assassiné par des Américains lors d'une frappe menée par des drones tout près de l'aéroport de Bagdad. Il était chargé des opérations extérieures des Gardiens, notamment en Syrie et en Irak. Le général Soleimani a joué un rôle de premier plan dans la guerre en Syrie pour soutenir le régime du président Assad et combattre le groupe État islamique. Il avait aussi été en première ligne pour aider et armer les groupes palestiniens du Hamas et du Jihad islamique, ainsi que le Hezbollah ou encore les milices chiites en Irak



et en Syrie. L'attaque n'a pas été revendiquée dans l'immédiat, mais elle survient dans un contexte régional très tendu depuis le début du conflit il y a près de trois mois entre Israël et le Hamas à Gaza, et au lendemain de l'élimination du numéro 2 du mouvement islamiste palestinien Hamas dans une frappe près de Beyrouth.

Poutine choqué par « la cruauté et le cynisme » de l'attentat

Le président russe Vladimir Poutine a condamné mercredi l'attentat « choquant par sa cruauté ». « L'assassinat de personnes pacifiques visitant un cimetière est choquant par sa cruauté et son cynisme », a-t-il déploré dans un message envoyé à son homologue iranien, Ebrahim Raïssi, et à l'ayatollah Ali Khamenei, selon le Kremlin. « Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes », a ajouté le président russe pour qui l'Iran est un allié.

L'UE condamne un « acte terroriste »

L'Union européenne a condamné « dans les termes les plus forts » un « acte terroriste ». « L'UE exprime sa solidarité avec le peuple iranien », a indiqué un porte-parole du service diplomatique de l'UE dans un communiqué, dénonçant un « nombre choquant » de victimes civiles. Les auteurs de cet attentat « devront rendre des comptes », ajoute le texte. RFI

PRÉSIDENTIELLE 2023 EN RDC:

Un candidat conteste devant la Cour constitutionnelle la victoire de Félix Tshisekedi

En RDC, c'est la fin des recours concernant les résultats de la présidentielle qui s'est tenue à partir du 20 décembre. Selon les chiffres provisoires de la Commission électorale, c'est le président sortant Félix Tshisekedi qui remporte cette élection avec plus de 73% des suffrages, devant les 25 autres candidats en lice. Les déçus avaient donc deux jours pour déposer des recours. Délai expiré ce soir et un seul candidat a finalement saisi la Cour constitutionnelle.



C'est donc Théodore Ngoy qui a déposé cette requête auprès de la Haute Cour. Dans les tout derniers instants, puisque l'annonce est tombée peu après 16h, ce mercredi 3 janvier. Théodore Ngoy, arrivé dernier de cette présidentielle, est crédité par la Ceni de 0,02% des suffrages et de 4 139 voix. Il avait déjà été candidat à la présidentielle de 2018. Une requête que l'on n'attendait pas vraiment puisque Théodore Ngoy est allié dans la

contestation avec plusieurs autres candidats, dont les principales figures de l'opposition, Moïse Katumbi et Martin Fayulu, qui ont régulièrement lors de ce processus remis en cause la neutralité de cette Cour. Et ces derniers jours, le mot d'ordre était plutôt : « Nous ne déposerons pas de recours ».

Obtenir un débat devant la Haute cour

Théodore Ngoy, avocat, professeur et pasteur, argumente cette démarche : « J'ai pensé que le mal causé à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit ne devait pas être confirmé par la Cour sans que la Ceni ait à se justifier », nous a-t-il déclaré. Il veut obtenir l'annulation de ces élections. La Cour a désormais sept jours pour examiner ce recours et donner sa décision. Mais elle peut aller plus vite. Pour la validation des candidatures à la présidentielle, par exemple, elle avait rendu son arrêt avec deux semaines d'avance. Autre attente, la Ceni n'a toujours pas annoncé les résultats des élections législatives et provinciales qui se sont tenues au même moment. Selon le calendrier de la Commission électorale, ils devaient être annoncés ce mercredi. Mais mardi en fin de journée, la Ceni a repoussé sine die. Une décision prise à l'issue d'une séance de la plénière. Depuis toujours pas de nouvelle date et les informations assez contradictoires pour le moment. « Avant la fin de la semaine », confie un membre important de la Ceni, « D'ici le 10 janvier », laisse au contraire entendre un président de parti.

LIGUE 1 :

Le Casa Sports arrache la victoire contre Teungueth et s'offre son deuxième succès de la saison

Le Teungueth FC n'est plus invincible. Le club rufisquois a essuyé sa première défaite de la saison sur la pelouse du Casa Sports ce mercredi (3-2).



Battu par l'AS Pikine lors de la journée précédente, un peu plus d'une semaine après une première victoire contre Génération Foot, le Casa Sports a remporté son deuxième succès de la saison. Au Municipal de Kolda, où elle ac-

cueille depuis le début de cet exercice, la formation de Cheikh Tidiane Cissé, l'entraîneur intérimaire de cette équipe ziguinchoroise, a puni le Teungueth FC ce mercredi (3-2), en match en retard de la 10e journée de Ligue 1. Contre

une équipe du TFC qui n'avait pas encore connu la moindre défaite et qui ambitionnait de virer en tête du classement à l'issue de cette rencontre, le Casa Sports a eu besoin d'un but de Mouctar Diallo à la 88e minute. Avant, en première période, Nfally Sagna (17e) et Mamadou Coly (22e) avait mis les Casaçais sur les bons rails. Mbaye Jacques Ndiaye (45e+2) et Youssou Sayang (59e) avait permis à Teungueth de revenir dans la partie. Avec cette victoire, le Casa Sports reste toujours à la dernière place du classement à un point du premier non reléguable, le Jamono de Fatick. De son côté, le Teungueth FC manque donc l'occasion de passer devant le Dakar Sacré-Cœur. Le TFC occupe toujours la deuxième position dans ce Championnat bien plus que serré puisque quatre petits points séparent le leader DSC et le sixième, à savoir la Linguère de Saint-Louis. Plus que serré.

wiwSPORT.com

ADANA DEMIRSPOR

Mbaye Niang ambitionne de revenir en France

L'attaquant Mbaye Niang, qui évolue actuellement à Adana Demirspor, réalise un superbe parcours en première division turque, mais comme beaucoup de joueurs de Super Lig, il souffre de retards de paiement, ce qui a un impact négatif sur le moral du joueur sénégalais.



Dans un entretien à L'Equipe, l'ancien joueur de Caen, Montpellier et Rennes, mais aussi

Bordeaux et Auxerre, a exprimé son envie de revenir dans l'élite française malgré

deux relégations successives avec le FCGB et l'AJA. « J'ai envie de partir. Je l'ai communiqué aux dirigeants. Mon entourage travaille dans ce sens. J'aimerais bien revenir en Ligue 1, c'est une priorité pour moi car c'est un Championnat que je connais et où j'ai été performant. Dans la forme où je suis, c'est un objectif. Je suis en confiance, je suis bien pour être performant. J'ai des contacts concrets mais surtout en Russie, en Italie, en Arabie saoudite... On a des discussions en France pour voir comment on peut faire. Le passé m'a appris que ça ne servait à rien de communiquer le nom des clubs pour l'instant », a déclaré Mbaye Niang auteur de 8 buts cette saison sous les couleurs d'Adana Demirspor.

BAMBALI :

Sadio Mané inaugure son terrain et livre un discours plein de sens



L'attaquant d'Al-Nassr a fait ses premiers pas en football à Bambali. Il est revenu ce mercredi sur ses terres pour inaugurer un terrain qu'il a lui-même financé.

« C'est avec une immense fierté et un cœur rempli de joie que je me tiens devant vous, sur ce terrain de football aux normes FIFA qui a beaucoup de sens pour moi ». C'est un joli cadeau de début d'année que Sadio Mané a offert aux populations de Bambali. Alors qu'il se trouve actuellement en regroupement avec l'Equipe Nationale du Sénégal pour la CAN 2023, l'attaquant d'Al-Nassr est revenu, ce mercredi 3 janvier 2024, dans son village natal pour inaugurer le terrain qu'il a lui-même financé.

« C'est le symbole de notre unité, notre force et notre passion du football »

Vêtu d'un beau boubou bleu et d'une casquette noire, le champion d'Afrique 2022 a fait irruption à l'aérodrome de Sédhiou dans les coups de 12 heures accompagné de son conseiller Bakary Cissé et de quelques autorités locales. Comme plusieurs jeunes qui sont venus accueillir leur idole, l'ancien joueur du Bayern Munich et de Liverpool, natif de Bambali bien évidemment, a fait ses premiers pas en football dans ce petit village, avant de devenir l'un des meilleurs footballeurs de la planète. « Je suis vraiment très heureux d'être avec vous aujourd'hui et de vous accueillir chez-moi, dans mon village natal de Bambali, là où tout a commencé, dit-il avec toujours son

sourire. C'est avec une immense fierté et un cœur rempli de joie que je me tiens devant vous, sur ce terrain de football aux normes FIFA qui a beaucoup de sens pour moi. Il ne s'agit pas seulement d'un cadeau de ma part à mon village bien aimé. C'est surtout le symbole de notre unité, de notre force et de notre passion pour le football. »

« Je continuerai à soutenir et à investir »

Dans un discours court mais plein de sens, le meilleur buteur de l'histoire de l'Equipe Nationale du Sénégal a adressé quelques messages à la jeunesse. « A vous, les jeunes, ce terrain est pour vous. Cultivez vos talents, vivez vos rêves et dépassez-vous. Je vous encourage surtout à développer vos compétences, à travailler dur et à toujours croire en vos capacités », ajoute celui qui a également offert un hôpital à son village. Sadio Mané n'est pas prêt à en rester sur un terrain de football et un établissement sanitaire. « Je fais cette promesse aujourd'hui : je continuerai à soutenir et à investir dans notre communauté pour que d'autres jeunes puissent suivre leurs rêves comme je l'ai fait. Ensemble, bâtissons un avenir où chaque enfant aura la chance de devenir la meilleure version de lui-même. Merci de croire en ce projet et en notre avenir. Que ce terrain soit le témoin de notre passion, de notre détermination et de notre succès collectif ». Décidemment, le Nanthio a un grand cœur. Mais maintenant, place à la Coupe d'Afrique.

wiwSPORT.com

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

Au cœur de l'info!

www.directnews.sn

DISPONIBLE SUR Google play